

Délibération n°29

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
**Aménagement d'un bâtiment
administratif communautaire –
marché global de performance
portant sur la conception, la
construction, l'exploitation et la
maintenance d'un bâtiment
modulaire : attribution du marché**

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacque DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir* à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°29 – Aménagement d'un bâtiment administratif communautaire – marché global de performance portant sur la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance d'un bâtiment modulaire : attribution du marché

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu l'appel public à concurrence publié dans le BOAMP et LA MONTAGNE, et sur le profil d'acheteur de Riom
Limagne et Volcans,
Vu l'avis de la Commission des marchés publics en procédure adaptée réuni le 22 mai 2018,
Vu la décision du Président en date du 24 Mai 2018,
Vu l'analyse des offres,
Vu l'avis de la Commission des marchés publics en procédure adaptée réunie le 29 juin 2018,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a engagé une procédure de consultation visant à sélectionner un groupement d'entreprises pour la conception réalisation exploitation et maintenance d'un bâtiment modulaire administratif dans le cadre d'un marché global de performance tel que défini par les articles 34 de l'ordonnance n°2015-899 et 92 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant que la consultation a été engagée selon une procédure adaptée restreinte permettant dans un premier temps de sélectionner trois candidats, puis de choisir un attributaire sur projet (en contrepartie du versement d'une prime dans la limite de 5 000 € HT),

Considérant que la Commission des marchés en procédure adaptée réunie le 22 mai 2018 a donné un avis favorable sur la sélection des deux candidats suivants admis à proposer une offre :

- COUGNAUD CONSTRUCTION (85000 LA ROCHE SUR YON), mandataire / SEARL GEOFFREY SETAN (71600 PARAY LE MONIAL) / SA AUVERGNE DEGRES SERVICE (63370 LEMPDES),
- ALGECO (69881 MEYZIEU), mandataire / GUILLAUME SUPPLY ARCHITECTE (69005 LYON) / BOST INGENIERIE (42350 LA TALAUDIER) / LACLAUTRE (03100 MONTLUCON) / VITACLIM (34670 BAILLARGUES),

Considérant que la Commission des Marchés en procédure adaptée réunie le 29 Juin 2018 a classé les offres et émis un avis favorable sur le choix du projet présenté par le groupement composé de ALGECO (69881 MEYZIEU), mandataire / GUILLAUME SUPPLY ARCHITECTE (69005 LYON) / BOST INGENIERIE (42350 LA TALAUDIÈRE) / LACLAUTRE (03100 MONTLUCON) / VITACLIM (34670 BAILLARGUES), pour un cout global (conception-réalisation et maintenance sur 3 ans) de 1 488 427 € HT.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à la majorité avec 1 abstention :

- **attribue le marché au groupement composé de ALGECO (69881 MEYZIEU), mandataire / GUILLAUME SUPPLY ARCHITECTE (69005 LYON) / BOST INGENIERIE (42350 LA TALAUDIER) / LACLAUTRE (03100 MONTLUCON) / VITACLIM (34670 BAILLARGUES) pour un montant global de 1 488 427 € HT,**
- **autorise le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes relatifs à ce dossier,**
- **autorise le Président ou son représentant à procéder au versement de la prime du candidat non retenu, à hauteur de 5 000 €,**
- **autorise le versement d'une prime d'un montant de 5 000 € au groupement représenté par la société ALGECO, dont la rémunération définitive tiendra compte.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018***

Le Président

Frédéric BONNICHON

